



CONSOLIDATION BUDGETAIRE ET BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2026

TABLE DES MATIERES

1. Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes	3
1.1 Présentation consolidée en fonctionnement du budget principal et des budgets annexes	3
1.2 Présentation consolidée en investissement du budget principal et des budgets annexes	4
1.3 Présentation consolidée du plan pluriannuel des investissements du budget principal et des budgets annexes	5
2. Présentation générale de la décision modificative n°1 du budget principal	6
3. La trajectoire financière du budget principal	7
3.1 Les indicateurs de gestion du budget principal	7
3.2 La dette du budget principal	8
4. La programmation pluriannuelle du budget principal	9
5. La section de fonctionnement du budget principal	10
5.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1	10
5.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1	12
6. La section d'investissement du budget principal	14
6.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	14
6.2 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	16

1. PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1.1 PRESENTATION CONSOLIDEE EN FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Budget	Volume de la section de fonctionnement / d'exploitation 2026 (réel + ordre)	Modification DM1 2026 de la section de fonctionnement / d'exploitation	Nouveau volume de la section de fonctionnement / d'exploitation 2026 (réel + ordre)
Assainissement	76 775 336,56	-2 475 506,29	74 299 830,27
Centre de formation d'apprentis	9 699 595,68	3 892,00	9 703 487,68
Crématoriums	3 778 148,56	0,00	3 778 148,56
Eau	64 318 961,56	-8 055,86	64 310 905,70
GEMAPI	33 652 232,34	104 215,00	33 756 447,34
Immobiliers d'entreprises	1 859 176,68	215 726,25	2 074 902,93
Marché d'intérêt national	3 576 148,84	-635 971,19	2 940 177,65
Opérations d'aménagement	63 598 177,16	-5 000 000,00	58 598 177,16
Parkings	16 483 834,40	-510 492,77	15 973 341,63
Ports de plaisance	16 462 861,92	1 918 388,01	18 381 249,93
Prévention et gestion des déchets	559 309 999,05	13 855 158,48	573 165 157,53
Principal	1 838 315 637,91	12 335 555,80	1 850 651 193,71
Régie d'action sociale	7 934 706,50	7 319,00	7 942 025,50
Transports	938 663 807,95	0,00	938 663 807,95
TOTAL	3 634 428 625,11	19 810 228,43	3 654 238 853,54

Le budget consolidé de la Métropole en fonctionnement représente plus de 3,6 milliards d'euros.

Les variations des décisions modificatives en fonctionnement concernent :

- à la hausse essentiellement le budget principal et les budgets annexes « prévention et gestion des déchets » et « ports de plaisance » ;
- à la baisse principalement les budgets annexes « assainissement », « marché d'intérêt national » et « parkings ».

1.2 PRESENTATION CONSOLIDEE EN INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Budget	Volume de la section d'investissement 2026 (réel + ordre)	Modification DM1 2026 de la section d'investissement	Nouveau volume de la section d'investissement 2026 (réel + ordre)
Assainissement	90 101 481,04	-3 688 056,23	86 413 424,81
Centre de formation d'apprentis	5 543 039,57	19 500,00	5 562 539,57
Crématoriums	1 630 430,00	223 126,46	1 853 556,46
Eau	61 909 541,81	-6 918 287,47	54 991 254,34
GEMAPI	26 060 101,64	-4 413 002,09	21 647 099,55
Immobiliers d'entreprises	388 878,00	215 971,55	604 849,55
Marché d'intérêt national	2 321 050,00	-295 463,78	2 025 586,22
Opérations d'aménagement	69 839 475,25	-4 998 999,85	64 840 475,40
Parkings	14 155 467,27	3 372 536,86	17 528 004,13
Ports de plaisance	22 495 411,27	-960 000,00	21 535 411,27
Prévention et gestion des déchets	131 670 743,08	-10 171 902,43	121 498 840,65
Principal	973 369 565,99	104 785 250,75	1 078 154 816,74
Régie d'action sociale	103 141,00	2 000,00	105 141,00
Transports	484 242 670,06	0,00	484 242 670,06
TOTAL	1 883 830 995,98	77 172 673,77	1 961 003 669,75

Le budget consolidé de la Métropole en investissement représente plus de 1,9 milliards d'euros.

Les variations des décisions modificatives en investissement concernent :

- à la hausse essentiellement le budget principal et le budget annexe « parkings » ;
- à la baisse principalement les budgets annexes « prévention et gestion des déchets », « eau », « GEMAPI » et « assainissement ».

1.3 PRESENTATION CONSOLIDEE DU PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Budget	PPI (dont dépenses d'équipement, prises de capital, avances remboursables, autres immobilisations financières)	Modification DM 2026 de la PPI	Nouvelle PPI (dont dépenses d'équipement, prises de capital, avances remboursables, autres immobilisations financières)
Assainissement	48 379 575,00	-3 701 849,84	44 677 725,16
Centre de formation d'apprentis	282 001,00	19 500,00	301 501,00
Crématoriums	1 625 000,00	219 863,46	1 844 863,46
Eau	41 075 391,00	-6 918 287,47	34 157 103,53
GEMAPI	19 981 905,00	-4 413 002,09	15 568 902,91
Immobiliers d'entreprises	265 178,00	200 000,00	465 178,00
Marché d'intérêt national	1 800 000,00	-295 463,78	1 504 536,22
Opérations d'aménagement			0,00
Parkings	6 429 588,00	430 736,86	6 860 324,86
Ports de plaisance	17 672 053,00	-960 000,00	16 712 053,00
Prévention et gestion des déchets	58 726 885,00	0,00	58 726 885,00
Principal	394 440 771,78	52 699 242,00	447 140 013,78
Régie d'action sociale	103 141,00	2 000,00	105 141,00
Transports	251 467 905,84	0,00	251 467 905,84
TOTAL	842 249 394,62	37 282 739,14	879 532 133,76

Le plan pluriannuel des investissements consolidée de la Métropole s'élève à 880 M€, en hausse de +37 M€.

La hausse globale constatée sur les décisions modificatives est principalement due à l'augmentation de +53 M€ du plan pluriannuel des investissements du budget principal, liée à l'instauration du fonds de concours exceptionnel au bénéfice des communes membres de la métropole.

2. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget principal est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative se caractérise principalement par des ajustements de crédits nécessaires pour actualiser les prévisions financières avant la fin de l'exercice, suite à l'arrêté n°2026-10 portant règlement d'office du budget primitif 2026 du budget principal et des treize budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +12,34 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ +104,79 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2026	Proposition DM1 2026	Total après DM1 2026
Section de fonctionnement	1 838,32	12,34	1 850,65
Section d'investissement	973,37	104,79	1 078,15

3. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

3.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite à la décision modificative n°1, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget total voté 2025	BP 2026 avant DM1	Budget total voté après DM1	Evolution DM1 2026	
				en M€	en %
Recettes de gestion courante	1 826,56	1 818,14	1 832,16	14,03	0,8%
Dépenses de gestion courante	1 640,63	1 590,84	1 602,12	11,28	0,7%
Epargne de gestion courante (EBG)	185,92	227,30	230,04	2,74	1,2%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	10,2%	12,5%	12,6%	0,00	0,4%
Recettes exceptionnelles larges (76+77+78) hors nature 775	22,12	4,58	2,89	-1,69	-36,9%
Dépenses exceptionnelles larges (67+68+66112)	7,92	2,47	3,72	1,25	50,7%
Résultat exceptionnel large	14,19	2,12	-0,83	-2,94	-139,1%
Epargne de gestion (EBG + solde exceptionnel)	200,12	229,42	229,22	-0,20	-0,1%
Taux d'épargne de gestion	11,0%	12,6%	12,5%	0,00	-0,9%
Intérêts de la dette	44,47	43,11	42,91	-0,20	-0,5%
Recettes réelles	1 848,67	1 822,72	1 835,06	12,34	0,7%
Dépenses réelles	1 693,03	1 636,42	1 648,75	12,34	0,8%
Epargne brute (EBE)	155,65	186,30	186,30	0,00	0,0%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	8,4%	10,2%	10,2%	0,00	-0,7%
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	168,88	176,23	176,23	0,00	0,0%
Epargne nette (ENE)	-13,24	10,08	10,08	0,00	0,0%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-0,7%	0,6%	0,5%	0,00	-0,7%
Encours de dette (31/12 de l'année précédente)	1 866,27	1 836,58	1 836,58	0,00	0,0%
Capacité dynamique de désendettement	12,0	9,9	9,9	0,00	0,0%

L'épargne de gestion courante du budget principal après décision modificative n°1 2026 s'élève à **230,04 M€**, en hausse de +44,12 M€ par rapport au budget total voté 2025 et de +2,74 M€ par rapport au budget primitif 2026. Le **taux d'épargne de gestion courante** du budget principal atteint **12,6 %** des recettes de gestion courante.

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de

fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Après couverture par l'épargne des intérêts de la dette (42,91 M€, stable par rapport au budget primitif 2026 et en baisse de -1,56 M€ par rapport au budget voté en 2025) et du résultat financier, **l'épargne brute** s'établit à **186,30 M€**. Le **taux d'épargne brute de 10,2%** est stable par rapport au budget primitif 2026 et en amélioration par rapport à celui voté en 2025 (8,4%).

L'épargne brute permet d'absorber le **remboursement en capital de la dette de 176,23 M€¹** (stable par rapport au budget primitif 2026 et dégage donc un **autofinancement complémentaire aux investissements** (« capacité d'autofinancement nette » correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette). Le **taux d'épargne nette demeure par conséquent positif à +0,5%**, stable par rapport au budget primitif 2026.

3.2 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget principal.

En M€	Stock de dette au 31/12/2025 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2026 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2026* (b')	Emprunt prévisionnel budget 2026 avant DM1	Emprunt prévisionnel budget 2026 après DM1 (c)	Variation DM1 de l'emprunt prévisionnel	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2026 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	1 836,58	176,32	18,68	212,61	281,24	68,63	1 960,18

L'encours de dette du budget principal s'est stabilisé en 2022 pour la première fois depuis la création de la métropole, puis a baissé en 2023 et 2024 pour atteindre 1 836 M€ au 31/12/2025 avec une stabilisation en 2025, grâce à l'amélioration de l'autofinancement pendant ces années.

En raison principalement des impacts successifs des lois de finance 2025 et 2026, l'année 2026 prévoit une augmentation de l'encours de dette du budget principal avec un emprunt d'équilibre prévisionnel de 281,2 M€ pour un encours de dette prévisionnel au 31/12/2026 de 1 960,2 M€.

¹ Montant ne prenant pas en compte le rachat des terrains de la ZAC des Florides et la gestion optimisée de la dette (remboursement anticipé temporaire) car compensés intégralement en recettes.

4. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil de la Métropole en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'année 2026 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Certaines thématiques transversales élargissent à plusieurs politiques publiques. Notamment, le développement économique émerge sur les grandes opérations d'aménagement, l'immobiliers d'entreprises, les réhabilitations de voirie des zones d'activités ou les grandes infrastructures de mobilité.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	Total budget primitif	DM1 2026	Total voté après DM1	Quote-part du total en %
Aménagement de l'espace	48,0	-17,4	30,5	6,8%
Aménagement du territoire	27,4	-1,4	25,9	5,8%
Foncier	17,8	-16,0	1,8	0,4%
Stratégie territoriale	2,8	0,0	2,8	0,6%
Appui et ressources	31,4	54,1	85,5	19,1%
Finances	7,1	53,9	61,0	13,6%
Moyens généraux et affaires générales	15,1	0,2	15,3	3,4%
Patrimoine	9,2	0,0	9,2	2,0%
Culture et sport	15,9	3,2	19,1	4,3%
Culture	13,6	3,4	17,0	3,8%
Sport	2,3	-0,2	2,1	0,5%
Développement économique, innovation, attractivité territoriale	8,4	0,4	8,8	2,0%
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	3,9	-0,4	3,4	0,8%
Innovation, filière stratégique, ESR	4,6	0,8	5,4	1,2%
Environnement, énergie, agriculture, préservation des espaces	50,0	-3,2	46,8	10,5%
Agriculture, alimentation	2,1	-0,6	1,5	0,3%
Energie	2,4	-0,2	2,3	0,5%
Littoral et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, préservation des espaces naturels, environnement	45,5	-2,5	43,1	9,6%
Habitat et inclusion	98,2	16,1	114,3	25,6%
Habitat et logement	32,5	15,6	48,1	10,8%
Inclusion / Cohésion territoriale	2,5	0,0	2,5	0,6%
Renouvellement urbain	63,2	0,4	63,7	14,2%
Mobilités, infrastructures et voirie	135,8	-0,2	135,6	30,3%
Infrastructures, voirie	127,9	-0,2	127,7	28,6%
Transports	7,9	-0,1	7,9	1,8%
Services collectifs	6,7	-0,2	6,5	1,5%
Propreté	6,7	-0,2	6,5	1,5%
Total général	394,4	52,7	447,1	100,0%

5. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

5.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget total voté 2025	BP 2026 avant DM1	DM 1	Budget total voté après DM1	Evolution DM1 / Total BP 2026 en %
Recettes réelles	1 848,67	1 822,72	12,34	1 835,06	0,7%
Recettes de gestion courante	1 826,56	1 818,14	14,03	1 832,16	0,8%
013 - Atténuations de charges	3,24	5,80	1,78	7,58	30,8%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	42,18	70,07	3,37	73,44	4,8%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	773,01	774,83	-0,10	774,73	0,0%
731 - Impôts locaux	445,65	458,23	-0,54	457,69	-0,1%
74 - Dotations et participations	514,62	484,38	0,33	484,71	0,1%
75 - Autres produits de gestion courante	47,86	24,83	9,18	34,01	37,0%
Autres recettes de fonctionnement	22,12	4,58	-1,69	2,89	-36,9%
76 - Produits financiers	2,32	2,44		2,44	0,0%
77 - Produits exceptionnels	1,18	0,45	-0,03	0,42	-6,9%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	18,62	1,69	-1,66	0,03	-98,0%
Recettes d'ordre	26,27	15,50	0,00	15,50	0,0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26,27	15,50		15,50	0,0%
Total recettes de fonctionnement	1 874,95	1 838,22	12,34	1 850,56	0,7%
R 002 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	79,52	0,09		0,09	0,0%
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 954,47	1 838,32	12,34	1 850,65	0,7%

Les recettes réelles de fonctionnement sont revalorisées de +12,34 M€, soit +0,7% par rapport au budget primitif 2026.

Cette progression provient principalement :

- ✓ Des crédits supplémentaires en **chapitre 75** relatifs essentiellement à :
 - la régularisation des rattachements de dépenses pour +6,8 M€ (mais contrebalancés partiellement par des crédits inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre 65 pour 5,3 M€) ;
 - des recettes supplémentaires (+1,4 M€) sur les redevances variables des années 2024 et 2025 pour le parking Rotonde d'Aix-en-Provence ;
 - des recettes encaissées pas encore titrées (+0,56 M€) concernant des rétrocessions sur les tickets restaurant Pluxee relatifs aux exercices 2024 et 2025.
- ✓ Des recettes en hausse sur le **chapitre 70** correspondant majoritairement à :
 - Des compléments de redevances d'occupation du domaine public (+2,4 M€) ;
 - Des recettes supplémentaires sur différentes piscines (+0,6 M€) ;
 - Des recettes relatives au réseau public en fibre optique à très haut débit dédié aux zones d'activités et aux professionnels du Pays d'Aix (Capaix Connectic), gérées en délégation de service public (+0,15 M€)

- ✓ De la recette du 2^{ème} semestre 2026 relative à la participation des agents pour les tickets restaurant, inscrite au **chapitre 013** pour +1,78 M€.

Cette augmentation de recettes est par ailleurs partiellement compensée par :

- ✓ une diminution des reprises de provision pour dépréciation d'actifs circulants pour -1,7 M€ (**chapitre 78**) en raison de contentieux sur certaines créances passées en créances douteuses ;
- ✓ la baisse de -1 M€ du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur le **chapitre 74**, suite à la notification définitive transmise par les services préfectoraux. Cette baisse de recettes est elle-même compensée au sein du chapitre 74 par différentes hausses de recettes dont le réajustement de la subvention relative au fonds social européen à hauteur de +0,7 M€ ;
- ✓ la non reconduction du reversement aux EPCI de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, suite à la loi de finances 2026, générant une perte de - 0,55 M€ au **chapitre 731**;

5.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget total voté 2025	BP 2026 avant DM1	DM 1	Budget total voté après DM1	Evolution DM1 / Total BP 2026 en %
Dépenses réelles	1 693,03	1 636,42	12,34	1 648,75	0,8%
Dépenses de gestion courante	1 640,63	1 590,84	11,28	1 602,12	0,7%
011 - Charges à caractère général	237,10	221,40	4,40	225,80	2,0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	296,34	297,11	1,96	299,07	0,7%
014 - Atténuations de produits	750,50	699,41	-0,30	699,11	0,0%
dont 739211 - Attributions de compensation	652,22	599,52	52,70	652,22	8,8%
dont 739212 - Dotation de solidarité communautaire	66,00	66,00	-52,70	13,30	-79,8%
65 - Autres charges de gestion courante	355,87	372,08	5,23	377,31	1,4%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,83	0,83	0,00	0,83	0,0%
Autres dépenses de fonctionnement	52,39	45,58	1,05	46,63	2,3%
66 - Charges financières	44,67	43,17	-0,20	42,97	-0,5%
67 - Charges exceptionnelles	2,80	0,43	0,05	0,48	12,2%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	4,93	1,98	1,20	3,18	60,5%
Dépenses d'ordre	209,55	201,90	0,00	201,90	0,0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	209,55	201,90		201,90	0,0%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	1 902,57	1 838,32	12,34	1 850,65	0,7%
023 - Virement à la section d'investissement	51,89	0,00	0,00	0,00	
Total dépenses de fonctionnement cumulées	1 954,47	1 838,32	12,34	1 850,65	0,7%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revalorisées de +12,34 M€, soit +0,8% par rapport au budget primitif 2026.

Les principales variations de cette décision modificative proviennent de :

- ✓ l'ajustement à la hausse des attributions de compensation pour +52,7 M€ et à la baisse de la dotation de solidarité communautaire de -52,7 M€ (**chapitre 014**), rétablissant ainsi le budget préconisé par la Chambre Régionale des Comptes ;
- ✓ de l'ajustement du **chapitre 65** dont notamment :
 - +5,3 M€ de régularisation de recettes rattachées en 2025, contrebalancés par des crédits inscrits en recettes de fonctionnement au chapitre 75 pour 6,8 M€ ;
 - la baisse des participations du budget principal aux budgets annexes « marché d'intérêt national » (-0,65 M€) et « centre de formation des apprentis » (-0,1 M€) ;
 - la sanctuarisation de 3,5 M€ de crédits pour permettre de voter des délibérations d'attribution de subventions lors des prochains conseils de la Métropole.
- ✓ de la hausse du **chapitre 011** de +4,4 M€ pour permettre d'assurer le fonctionnement a minima du service public, la réduction préconisée par la Chambre Régionale des Comptes reprise par le Préfet étant excessive. Les réajustements concernent :
 - des crédits nécessaires de +2 M€ pour les parkings gérés en délégation de service public, portant notamment sur la sécurisation des parkings marseillais et sur

différentes compensations versées aux délégataires (30 minutes gratuites, résidents abonnés, dispositif de gratuité durant la période de Noël) ;

- l'actualisation des dépenses de voirie (+1,6 M€) pour faire face aux dépenses d'entretien des voiries, aux remboursements des communes dans le cadre des conventions de gestion et au balayage et ramassage des dépôts sauvages dans les ZAE ;
 - l'ajustement de +0,8 M€ principalement relatif à la hausse des dépenses d'énergie, d'entretien et de maintenance du parc de signalisation lumineuse en augmentation suite à l'intégration des communes de l'ex-territoire Istres-Ouest-Provence;
- ✓ des crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel interne pour +1,8 M€ et au personnel extérieur pour des conventions de délégation sur le cycle de l'eau pour +0,18 M€ (**chapitre 012**). Cette majoration permet de garantir le paiement des salaires. La réduction de crédit préconisée par la Chambre Régionale des Comptes reprise par le Préfet est excessive malgré les mesures importantes et exceptionnelles mises en place sur les heures supplémentaires, les remplacements et les revalorisations ;
- ✓ l'actualisation de la provision pour dépréciation d'actifs circulants due à des créances contestées par leurs débiteurs donc passées en créances douteuses (+1 M€ au **chapitre 68**).

6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

6.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget total voté 2025	BP 2026 avant DM1	DM 1	Budget total voté après DM1	Evolution DM1 / Total BP 2026 en %
Dépenses réelles	610,78	578,75	74,55	653,30	12,9%
Dépenses d'équipement	400,34	384,24	52,00	436,24	13,5%
Opérations pour le compte de tiers	2,65	4,02	0,44	4,46	10,9%
458 - Opérations pour le compte de tiers	2,65	4,02	0,44	4,46	10,9%
Dépenses financières	207,79	190,48	22,11	212,59	11,6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	11,90	7,92	-1,58	6,34	-20,0%
13 - Subventions d'investissement	0,92	0,07	2,39	2,46	3369,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	168,88	176,32	21,04	197,36	11,9%
26 - Participations et créances rattachées	7,15	0,08	0,00	0,08	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	18,94	6,10	0,26	6,36	4,2%
Dépenses d'ordre	236,27	255,50	30,24	285,74	11,8%
040 - Opérations de transfert entre sections	26,27	15,50		15,50	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	210,00	240,00	30,24	270,24	12,6%
Total dépenses d'investissement	847,06	834,25	104,79	939,04	12,6%
D 001 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	100,42	139,12		139,12	0,0%
Total dépenses d'investissement cumulées	947,48	973,37	104,79	1 078,15	10,8%

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de +74,55 M€, soit +12,9% par rapport au budget primitif 2026 et la section, dans son ensemble, est en hausse de +105,79 M€ soit +10,8%.

Le niveau du plan pluriannuel des investissements, incluant les dépenses d'équipement, mais également les opérations pour compte de tiers (chapitre 458), les titres de participation (chapitre 26) et les avances remboursables (chapitre 27) **est revalorisé de +52,7 M€** après la décision modificative². Le volume global de la programmation pluriannuelle des investissements **est donc porté à 447,15 M€** après cette décision modificative. En effet, afin d'aider les communes à réaliser leurs investissements et compenser la baisse pour 2026 de la fraction de dotation de solidarité communautaire, des crédits pour des fonds de concours exceptionnels aux communes de la métropole sont inscrits à hauteur de 52,7 M€ dans cette décision modificative.

Par ailleurs, les autres variations sur les dépenses d'investissement concernent principalement :

- ✓ le rachat des terrains de la ZAC des Florides au budget annexe « opérations d'aménagement » (+16 M€ sur le **chapitre 16** intégralement compensés par une baisse de dépense sur le chapitre 21 en raison d'une régularisation d'inscription comptable par rapport au budget primitif) ;
- ✓ +5 M€ de crédits nécessaires aux opérations de remboursements anticipés temporaires d'emprunt sur le **chapitre 16**, qui sont compensés par le même montant en recette au chapitre 16 ;

² cf. détail par politique et sous-politique publique en page 9

- ✓ La régularisation d'annulation de titres sur le **chapitre 13** pour 2,4 M€, compensés par une recette équivalente au chapitre 13 ;
- ✓ La baisse de -1,58 M€ sur le **chapitre 10** en raison de la baisse du reversement de la taxe d'aménagement consécutive à la baisse de la recette sur cette taxe ;
- ✓ Les opérations patrimoniales (**chapitre 041**) pour +30,24 M€, relatives aux cessions à titre gratuit de voiries départementales à plusieurs communes. Cette dépense est compensée par une recette du même montant sur ce même chapitre 041.

6.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En M€	Budget total voté 2025	BP 2026 avant DM1	DM 1	Budget total voté après DM1	Evolution DM1 / Total BP 2026 en %
Recettes réelles	477,20	531,47	74,55	606,02	14,0%
Recettes d'équipement	316,43	336,26	71,50	407,76	21,3%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	114,24	120,65	2,87	123,52	2,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	192,12	212,61	68,63	281,24	32,3%
204 - Subventions d'équipement versées	1,99		0,00	0,00	
23 - Immobilisations en cours	8,08	3,00	0,00	3,00	0,0%
Opérations pour le compte de tiers	3,94	2,44	0,00	2,44	0,0%
458 - Opérations pour le compte de tiers	3,94	2,44	0,00	2,44	0,0%
Recettes financières	156,83	192,77	3,05	195,82	1,6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	47,48	78,66	-5,19	73,47	-6,6%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	94,41	103,81		103,81	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,02	0,03	5,06	5,09	16875,0%
27 - Autres immobilisations financières	14,92	10,17	2,00	12,17	19,7%
024 - Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,11	1,18	1,29	1058,3%
Recettes d'ordre	419,55	441,90	30,24	472,14	6,8%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	209,55	201,90		201,90	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	210,00	240,00	30,24	270,24	12,6%
Total recettes d'investissement hors virement	896,74	973,37	104,79	1 078,15	10,8%
021 - Virement de la section de fonctionnement	51,89	0,00		0,00	
Total recettes d'investissement cumulées	948,64	973,37	104,79	1 078,15	10,8%

Les recettes réelles d'investissement augmentent de +74,55 M€ (+14% par rapport au budget primitif 2026) et la section d'investissement globalement de +104,79 M€ (+10,8%).

L'évolution des recettes d'investissement est principalement liée :

- ✓ Un ajustement à la baisse de -2,6 M€ de la recette sur la taxe d'aménagement sur le **chapitre 10** (compensée partiellement en dépense par la baisse de son reversement) ;
- ✓ Une actualisation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de - 2,6 M€ sur le **chapitre 10** suite aux montants notifiés par la préfecture ;
- ✓ aux opérations de remboursements anticipés temporaires d'emprunt sur le **chapitre 16**, dont les +5 M€ en recettes compensent les crédits inscrits en dépense ;
- ✓ la recette de +2,9 M€ au **chapitre 13** concernant essentiellement une régularisation d'annulation de titres (+2,4 M€) qui est compensée par la dépense inscrite pour le même montant ;
- ✓ au remboursement sur le chapitre 27 d'une avance de 2 M€ versée à la concession d'aménagement de la ZAC La Burlière confiée à la SPLA du Pays d'Aix ;
- ✓ à des cessions onéreuses immobilières pour 1,18 M€ sur le chapitre 024 ;

- ✓ aux opérations patrimoniales (**chapitre 041**) pour +30,24 M€, relatives aux cessions à titre gratuit de voiries départementales à plusieurs communes. Cette recette est neutralisée par une dépense du même montant sur ce même chapitre 041.